



Le 26 octobre 2010

Projet de loi de finances 2011/2013

La politique du grand écart

Aux promesses politiques du Gouvernement s'oppose le désengagement budgétaire de l'Etat. Tel est le constat amer qui ressort de l'analyse du budget alloué au programme 163 « Jeunesse et Vie Associative » du projet de loi de finances 2011/2013.

Un budget « siphonné » par le service civique

L'analyse superficielle du PLF 2011/2013 aurait pu laisser croire à une revalorisation du soutien de l'Etat aux politiques de jeunesse et d'éducation populaire.

Pourtant, les apparences sont trompeuses. **Le service civique fait office de faux-nez** pour tenter de masquer le désengagement massif et continu de l'Etat dans son soutien aux activités portées par les associations de jeunesse et d'éducation populaire. Le **budget « Jeunesse et Vie associative »** se trouve ainsi **cannibalisé par le service civique**, qui ponctionnera 45.9 % du budget total du programme 163 en 2011 et 65.2 % en 2013 !

Le soutien aux associations raboté

Le PLF 2011/2013 marque une **remise en cause brutale et programmée** du soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire, **tant au niveau national** (une amputation de 8.7 % des crédits alloués aux conventions partenariales en 2011, qui atteindra 18.3 % en 2013) **qu'au niveau local** (les crédits dédiés aux associations locales, qui s'élevaient en 2010 à 8.35 millions d'euros, étant intégralement supprimés dès 2011).

Cette situation est d'autant plus paradoxale à l'heure de l'accroissement des besoins de formation et d'accompagnement liés à la montée en puissance du service civique et à l'accueil des volontaires.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire menacées

A travers ce projet de loi de finances, l'Etat fait le choix de concentrer ses maigres moyens sur des programmes et dispositifs qu'il gère en direct (Service civique, CIDJ, INJEP, AFPEJA, OFAJ, etc.), **au détriment d'une politique d'accompagnement et de développement de la vie associative autonome.**

A ce désengagement de l'Etat vient se greffer une fragilisation de la capacité financière des collectivités territoriales, sous l'effet conjugué de la refonte de la fiscalité locale et du gel des dotations aux collectivités annoncé pour 2011.

Les associations de jeunesse et d'éducation populaire, qui ont développé des partenariats privilégiés avec l'Etat et les collectivités, risquent de **payer un lourd tribut de cet « effet ciseau » dévastateur.**

A l'heure où les besoins éducatifs, culturels et sociaux se font grandissants, le CNAJEP et ses membres émettent une alerte sur les conséquences désastreuses de ce projet de loi de finances pour les associations de jeunesse et d'éducation populaire et pour les activités qu'elles génèrent en direction des populations.

Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire, **le CNAJEP** est une coordination qui réunit plus de 70 mouvements nationaux de jeunesse et d'éducation populaire. Ces associations sont des partenaires historiques de l'Etat dans l'élaboration et la conduite des politiques liées au temps libre éducatif, à l'engagement, aux loisirs et à la culture des enfants, des jeunes et des adultes. Le CNAJEP participe également à l'animation territoriale à travers un réseau de comités régionaux (**Crajep**) implantés sur l'ensemble du territoire.

Contacts presse : Benoît Mychak - Tel.: 01 40 21 14 21 – 06 77 14 75 96

E-mail : cnajep@cnajep.asso.fr

Plus d'infos : www.cnajep.asso.fr